



GRAND GUÉRET

Communauté
d'Agglomération

DOSSIER DE PRESSE

Ça roule pour vous ?

**PARTAGEZ VOS IDÉES
DONNEZ VOTRE AVIS...**

...en devenant
**MEMBRE DU COMITÉ
DU MOBILITÉ
DU GRAND GUÉRET**

POUR QUI ?
Habitants
du Grand Guéret

COMMENT PARTICIPER ?
Envoyez, jusqu'au 30 septembre, vos nom, prénom, âge,
commune de résidence et votre motivation en quelques
mots à : service.transport@agglo-grandgueret.fr

CHOIX DES MEMBRES
Un tirage au sort désignera les futurs membres
de ce « Comité des partenaires »

+ D'INFOS
www.grandgueretmobillite.fr

agglBus
GRAND GUÉRET Mobilité

GRAND
GUÉRET
Communauté
d'Agglomération

Lancement du comité des partenaires de la Mobilité

08/09/2022 à 16h00

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente en matière de mobilité depuis 2013 est, de fait, autorité organisatrice de mobilité sur son territoire. Elle peut ainsi organiser tous types de services de transport, de mobilités actives, de mobilité solidaire....

La mobilité est aujourd'hui construite principalement autour du réseau agglo'Bus et de 4 grands services :

- 7 lignes régulières urbaines dans Guéret,
- 4 secteurs desservis par des navettes sur le territoire du Grand Guéret en Transport à la demande « Tad » ouvert à tous,
- Des services scolaires,
- Un espace dédié à tous les déplacements : l'espace mobilité.

La construction du réseau urbain actuel et ses évolutions sont le fruit de travaux d'équipe menés depuis plusieurs années en concertation avec plusieurs partenaires : un cabinet d'études spécialiste de la mobilité, les autres autorités organisatrices des transports à l'échelle départementale, régionale, des professionnels du transport, les chambres consulaires, des usagers, des associations etc.

Une nouvelle étape dans la gestion de la mobilité du territoire

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret souhaite aujourd'hui concerter et associer à nouveau les usagers et les partenaires économiques et sociaux du territoire aux grandes décisions en matière de mobilité en créant pour cela un **comité des partenaires**.

Cette instance de débat, fixée par la Loi d'Orientation des Mobilités, et composée de 3 collèges (collège d'élus, collège d'usagers, collège d'associations liées à la mobilité/représentants des employeurs locaux - représentants d'habitants) est lancée en ce mois de septembre.

Le comité des partenaires : lancement et fonctionnement

L'appel à candidats débute ainsi auprès de tous les habitants du territoire intercommunal. Les membres du comité seront connus après inscription (par mail à service.transport@agglo-grandgueret.fr) et tirage au sort.

La composition du comité souhaitée est de :

- Une dizaine d'usagers maximum,
- Une dizaine d'élus maximum,
- Une dizaine d'entreprises/associations maximum.

L'objectif est de donner une possibilité d'expression à chacun et doit permettre de renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs de la mobilité. Il en résultera une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilité sur le territoire.

Cette instance a un rôle fondamental et traduit la volonté de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de concerter et d'associer les usagers les partenaires économiques et sociaux du territoire aux grandes décisions en matière de mobilité.

Sujets abordés et organisation du comité

Ce comité des partenaires doit être consulté au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.

Pour toute candidature

Les sujets de mobilité vous intéressent ? Vélo, covoiturage, en passant par le partage de voitures, et les transports collectifs ; nous serons à l'écoute de vos propositions.

CANDIDATEZ PAR MAIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2022

sur service.transport@agglo-grandgueret.fr.

Merci d'indiquer dans votre mail : votre nom, prénom, âge, commune de résidence et vos motivations pour devenir membre du comité des partenaires en quelques mots.

Traitement des données personnelles

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret collecte vos données personnelles lors de votre candidature au comité de partenaires sur la base légale du consentement. Ces informations sont traitées uniquement par les agents et élus habilités de la collectivité ainsi que les membres du comité de partenaires et conservées dans la limite fixée par les durées légales de conservation. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr.

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : direction.generale@agglo-grandgueret.fr.

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

9 avenue Charles de Gaulle

BP302

23006 Guéret Cedex

Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01

direction.generale@agglo-grandgueret.fr

www.agglo-grandgueret.fr

CONTACTS PRESSE :

David DUBUGET : Responsable du service Transports - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
david.dubuguet@agglo-grandgueret.fr - 05.55.51.91.91

Lucie GRUAU : Chargée de Communication - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr - 05.55.41.04.48